



Iriscare

Iriscare

A l'attention des maisons de repos, des
maisons de repos et de soins âgées agréées
et subventionnées par la Cocom

Département Politique des établissements de soins

Bruxelles, 7 mai 2021

Objet : COVID-19 (coronavirus) - Consignes aux maisons de repos (MR), et maisons de repos et de soins (MRS) agréées et subventionnées par la COCOM - augmentation du forfait pour les activités Médecin Coordinateur & Conseiller (MCC)/ médecin référent et financement du matériel de protection

Madame, Monsieur,

Comme annoncé dans notre circulaire du 25 mars 2021 relative aux modalités de financement de l'acte de vaccination, Iriscare a approuvé lors de son Comité général de gestion (CGG) du mois de mai l'augmentation :

- du forfait MR du Médecin Coordinateur & Conseiller (MCC) ou médecin référent (pour les MRPA pures) de 0.30 euro par résident MR par jour
- du forfait MR et MRS pour le financement du matériel de protection médical pour les MR-MRS à hauteur de 0.10 euro par résident par jour.

Pour l'année 2021, ce financement complémentaire sera attribué via subside facultatif . Le montant lié à ces 2 augmentations sera versé sur votre compte en une fois.

Attention : la somme perçue pour le forfait MCC ou médecin référent doit être intégralement rétrocédée au médecin concerné. En effet, celle-ci est exclusivement destinées à valoriser le travail de ces médecins pendant la crise et à couvrir entre autre les heures prestées notamment dans le cadre de la campagne de vaccination.

A partir du 1er janvier 2022 le financement sera attribué automatiquement dans le cadre du forfait via l'application RaaS. Cette mesure sera alors accompagnée d'une redéfinition du rôle et des missions des MCC/médecin référent.

Concrètement, comment faire pour bénéficier de ce financement facultatif en 2021?

Iriscare dispose grâce au logiciel RaaS de toutes les données nécessaires afin de calculer par MR-MRS le coût d'un MCC ou médecin référent pour le forfait MR et du matériel de protection pour les deux forfaits. Nous vous prions d'introduire votre demande via le formulaire en annexe et de le renvoyer dûment complété par e-mail à subsidés-subsidies@iriscare.brussels avec en objet "augmentation du forfait Médecin Coordinateur & Conseiller (MCC) / médecin référent et du matériel de protection".

Si vous avez des questions n'hésitez pas à contacter subsidés-subsidies@iriscare.brussels

Bien cordialement,

Tania Dekens

Fonctionnaire Dirigeant